



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
VILLE DE LOUISEVILLE

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
USAGE CONDITIONNEL

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par la soussignée greffière de la Ville de Louiseville ;

QUE, lors de la séance ordinaire du lundi 13 janvier 2025 à 19h00, qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil municipal, soit à l'hôtel de ville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, le conseil municipal de la Ville de Louiseville statuera sur la demande d'usage conditionnel pour le dossier ci-dessous mentionné. Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande d'usage conditionnel décrite ci-après. Les citoyens et citoyennes qui souhaitent assister à la diffusion en direct ou en différé peuvent également se rendre sur la page Facebook de la Ville de Louiseville accessible à l'adresse facebook.com/villedelouiseville.

ADRESSES CIVIQUES : 101-115, rue Livernoche – Matricule : 4624-32-7594;

RÉFÉRENCES CADASTRALES : Les lots 4 019 359 et 4 021 011 du cadastre du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande d'usage conditionnel en vertu du règlement no. 492 afin de régulariser l'usage C.1 - Habitations multifamiliales isolées ainsi que le nombre maximal de logements supérieur à celui actuellement autorisé, lesquels ne respectent pas le règlement de zonage no. 622, article 5.3.2 et la grille des usages pour la zone R2 :

- Usage C.1 – Habitations multifamiliales isolées : non-autorisé
- Usage C.1 – Habitations multifamiliales isolées : demandé

- Nombre maximal de logements par bâtiment autorisé : 1
- Nombre maximal de logements par bâtiment demandé : 8

Fait et signé à Louiseville
Ce 18^e jour du mois de décembre 2024

Maude-Andrée Pelletier
Greffière